



La fonction d'Animateur Suppléant

La formation fédérale à l'animation bénévole permet de remplacer occasionnellement les titulaires du CQP/BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS lors des cours de Judo en club.

Ensuite, 20h annuelles de formation continue sont à faire au sein de l'IRFEJJ pour conserver la qualification.

Organisation pédagogique

- Plusieurs sites de formations au choix du stagiaire sont possibles en fonction du nombre de candidat par site. Des regroupements de sites sont effectués dans certains cas.
- 30 heures minimum de formation en centre de formation et 50 heures en structure d'accueil sous la tutelle d'un tuteur pédagogique (professeur du club).

Calendrier

- Fin des inscriptions : 28/09/2019
- Début de la formation :
octobre / novembre 2019 calendrier
fourni par les Comités départementaux.
- Fin de la formation :
13/07/2020, les dates sont valables pour
tous les sites de formation.

Conditions d'accès

- Avoir 18 ans révolus le jour de l'évaluation finale.
- Être titulaire de la ceinture noire ou marron si déjà assistant club.
- Être licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours.
- Être titulaire d'un passeport sportif en cours de validité.
- Être présenté(e) par le Président et le Professeur du club où le candidat est licencié.
- Être titulaire du PSC1 (avant l'évaluation).

Coût de la formation

- Coût de la formation : 200€

Financements envisageables

- Aides possibles pour les demandeurs d'emploi par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes ou pôle emploi (sous réserve d'acceptation).
- Aides possibles pour les salariés via les OPCA.

Nous contacter : formation@aurqjudo.com

Thomas RIOS site de Ceyrat (63) : 06 73 53 12 69

Marc PERARD site de Lyon (69) : 06 85 54 86 20



**Animateur Suppléant
Judo- Jujitsu**

Session 2019-2020